

C E S A M (Compagnie d'Éditions Scolaires et d'Apprentissage Multi media)

Société anonyme au capital de 495.451,60 euros
Siège social : 2 ter rue des Chantiers 75005 PARIS
Numéro d'identification : 413 511 700 R.C.S. PARIS
Numéro de gestion : 2000 B 12353

R a p p o r t d e g e s t i o n

du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2017
(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels, vous proposer d'affecter les résultats ressortant de ces comptes et d'adopter diverses résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les informations nécessaires aux diligences et à l'émission des rapports du commissaire aux comptes ont été transmises.

Le présent rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, les comptes annuels et les autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour vous renseigner en ce qui concerne les périodes considérées et, dans une certaine mesure, en ce qui concerne l'avenir, nous vous communiquons tout d'abord le tableau comparatif des résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices.

Ce tableau, visé au second alinéa de l'article R. 225-102 du Code de commerce, demeurera annexé au présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de notre société s'est poursuivie dans les conditions suivantes :

Le chiffre d'affaires réalisé, qui a été de 266 660 €, est en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, qui se sont élevées globalement à 280 549 € et dont le détail figure dans les comptes annuels que nous vous avons communiqués, ont été les suivantes :

- Achats consommés de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	0 €
- Autres achats et charges externes	239 507 €
- Charges fiscales (hors I.S.)	1 925 €
- Rémunérations	0 €
- Charges sociales	0 €
- Dotations aux amortissements et aux provisions	22 017 €
- Autres charges	17 100 €

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 3 211 €.

La société n'a employé aucun personnel salarié pendant l'exercice 2016, comme pendant l'exercice 2015.

La société n'a procédé à aucun investissement.

Les produits financiers ont été de 9 205 € et les charges financières de 7 965 €.

Le solde des comptes financiers s'établit à 1 240 € contre 7 920 € à la fin de l'exercice précédent.

Pour l'exercice écoulé, le résultat courant avant impôts s'élève à	4 451 €
Ce qui, compte tenu du résultat exceptionnel	0 €
de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0 €
et de l'impôt sur les sociétés	0 €
Correspond à un bénéfice net comptable de	<u>4 451 €</u>

A la fin de l'exercice écoulé, la situation active et passive de la société se présentait de la manière suivante :

La valeur nette comptable des immobilisations (après amortissements) représentait	1 703 704 €
dont :	
- Immobilisations incorporelles	0 €
- Immobilisations corporelles	150 449 €
- Immobilisations financières	1 553 254 €

Il n'y avait aucun stocks et en cours.

Les autres actifs de la société étaient les suivants :

- Avances et acomptes versés sur commandes	0 €
- Clients et comptes rattachés	23 337 €
- Autres créances	343 256 €
- Valeurs mobilières de placement	0 €
- Disponibilités	80 €
- Charges constatées d'avance	0 €

Il n'existait aucune créance douteuse ou litigieuse.

Aucune somme n'était due aux établissements de crédit.

Les emprunts et dettes financières divers s'élevaient à 243 202 €.

Les autres dettes de la société se présentaient de la manière suivante :

- Avances et acomptes reçus sur commandes	0 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 363 €
- Dettes sociales	0 €
- Dettes fiscales	8 371 €
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €
- Autres dettes	80 520 €

Compte tenu de l'ensemble des actifs comptables qui représentaient	2 070 377 €
pour un total de dettes de	(398 456 €)
et de provisions pour charges de	(0 €)

La situation nette, c'est-à-dire les capitaux propres de la société,
s'élevait à **1 671 921 €**
(contre 1 667 470 € à la clôture de l'exercice précédent)

Ces capitaux propres correspondaient :

- au capital social	495 452 €
- aux réserves	1 172 018 €
- et au résultat de l'exercice non encore affecté	4 451 €

Total égal **1 671 921 €**

Informations sur l'affectation du C.I.C.E.

N'ayant pas de personnel, la société ne bénéficie pas du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.), institué, comme son nom l'indique, pour financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

(Article L. 441-6-1 et article D. 441-4 du Code de commerce)

Nous rappelons, conformément aux dispositions prévues aux huitième alinéa et suivants de l'article L. 441-6 du code de commerce, que, pour les opérations d'achat, de vente, de livraison, de commission ou de façon concourant à la fabrication de livres, ainsi que pour la fourniture de papier et autres consommables dédiés à une activité d'impression, de brochage, de reliure ou d'édition de livres, le délai est défini conventionnellement entre les parties.

Loi Gaymard du 14 janvier 2010

Mention des succursales existantes (Art. L. 232 -1 modifié du Code de commerce)

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons de ce que la société n'a pas de succursale.

Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a eu au cours de l'exercice écoulé aucune activité en matière de recherche et de développement.

Progrès ou difficultés

L'année 2016 témoigne des problématiques du secteur du livre. Le groupe veille continuellement à être présent sur tous les supports (livres, presse, papier ou numérique) y compris mobiles (smartphones, tablettes, etc)..

Notre groupe poursuivra, en 2017, ses développements de bases de contenus parascolaire, culture générale et jeunesse y compris des tous petits ; et ce dans tous les formats d'exploitation.

Les prises de participations de 2015 et 2016 doivent aboutir à la conclusion de nouveaux partenariats commerciaux et éditoriaux ; ceux déjà signés doivent être pérennisés.

Nous restons toujours extrêmement prudents du fait de la fragilisation du marché du livre papier ainsi que du contexte économique général.

Événements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours

Aucun événement extérieur marquant non mentionné dans les états financiers n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les chiffres enregistrés depuis le début de l'exercice en cours nous permettent de prévoir une meilleure année 2017 qu'en 2016.

Risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont liés au marché du livre et du contexte économique général.

Informations relatives aux participations réciproques (art. R. 233-19, al. 2 du Code de commerce)

Nous n'avons à signaler aucune aliénation d'actions rendue nécessaire par les dispositions des articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce (participations croisées).

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES (art. L.233-6 et L. 233-15 du Code de commerce)

Pour vous renseigner sur l'activité et les résultats de l'activité de nos filiales, les sociétés RUE DES ECOLES, BIBLIOTECA et LIBRAIRIE ARTHAUD, nous vous communiquons, pour chacune d'elles, le rapport de gestion concernant le dernier exercice écoulé. Ces rapports sont annexés au présent rapport.

Le tableau des filiales et participations est inclus dans l'annexe.

En application des textes légaux actuellement en vigueur, nous devons vous signaler toute acquisition ayant abouti à une prise de participation significative dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française - c'est-à-dire à une participation représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital de cette société - ou à une prise de contrôle d'une telle société.

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a effectué aucune acquisition ayant abouti à une prise de participation significative dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française - c'est-à-dire à une participation représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital de cette société - ou à une prise de contrôle d'une telle société.

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de manière à donner une image fidèle de la situation de la société.

Vous trouverez dans l'annexe comptable toutes explications complémentaires.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Les frais généraux n'ont fait l'objet d'aucune réintégration dans le bénéfice imposable, au titre de l'article 39-5 du code général des impôts. Les dispositions de l'article 223 quinquies du code général des impôts, prévoyant la communication des chiffres globaux correspondant à certaines catégories de dépenses, n'ont donc pas à s'appliquer.

CAPITAL. ACTIONNARIAT

Nous référant à l'article L.225-100, alinéa 7, du Code de commerce, nous vous signalons que l'assemblée générale n'a accordé aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité, au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous n'avons aucune participation des salariés dans le capital de la société à vous signaler en application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce - lequel prévoit également le recensement des actions des salariés qui sont l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.

La société n'ayant pas de personnel salarié, il n'y a bien entendu pas lieu à application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce. Au dernier jour de l'exercice écoulé, aucun salarié, selon définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ne détenait de participation au capital social.

DIRECTION ET DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

Art. R.225-102 du Code de commerce

Nous vous rappelons que, lors de sa réunion du 27 juin 2012, le conseil d'administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Art. L.225-102-1 du Code de commerce

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé figure en un état annexé au présent rapport.

Art. D225-104-1 du Code de commerce

Nous n'avons rien à signaler sous cette rubrique concernant les engagements de retraite, autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraites complémentaires obligatoires, ou autres avantages viagers pris par une société anonyme au bénéfice de ses mandataires sociaux.

DIVIDENDES

Nous référant aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été mise en distribution, à titre de dividende, pour les trois exercices précédents.

Cela sera mentionné au procès-verbal de l'assemblée.

CONVENTIONS visées aux articles L. 225-38 et L. 225-102-1, dernier alinéa, du Code de commerce

Le commissaire aux comptes de la société a été informé des conventions de la catégorie de celles visées à l'article L. 225-38 et L. 225-102-1, dernier alinéa, du Code de commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé ; ces conventions font l'objet d'un rapport spécial du commissaire aux comptes.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Nous vous demandons de bien vouloir notamment :

- Approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels que nous vous les avons présentés
- Donner aux administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice
- Retenir l'affectation des résultats proposée dans le projet des résolutions

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications complémentaires que vous jugeriez utiles.

Nous souhaitons que nos propositions emportent votre approbation et nous vous invitons à voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Pour le conseil d'administration,
Son président,
Philippe SYLVESTRE